

COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION EDUCATION



Procès-verbal N°12 Réunion du 04 avril 2019

Animateur : M. CARRETO A.

Présents : MM. LEFEUVRE L., CHONCHON R., JABRI Y., COUFFIN M., LEGUYADER J., SAINT ALBIN M.

RAPPEL ATTENTION !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

Une demande de classement en match « sensible » est à adresser au District du Val de Marne de Football

15 jours au minimum avant la date du match. (formulaire disponible sur le site du District dans l'onglet « Documents »)

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission :

- Maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent non excusé

- Si absence non excusée des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

MATCHS « CLASSE SENSIBLE »

CACHAN C.O. / HAY LES ROSES C.A. Match de championnat- U17 D2.A du 14/04/2019

La commission prend connaissance de la demande transmise par la Commission de Discipline du District du Val de Marne de Football

Réception de :

Officiels :

M VIGIER Philippe, Délégué officiel sur la rencontre.

M LEFEUVRE Louis, Délégué CDPME

Club de CACHAN C.O. :

M. LOPES, Responsable sécurité

M. BELFERROUM, Responsable de l'équipe U17

Club l'HAY LES ROSES C.A. :

M. ELIE, Responsable sécurité

M. BARAT, Dirigeant de l'équipe U17

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation de la rencontre. Les procédés concernant cette rencontre sont arrêtés.

La Commission décide :

- Que cette rencontre se **tiendra à « HUIS CLOS »**, suite aux incidents intervenus lors de la dernière rencontre.
- Que la procédure sera transmise à l'ensemble des participants

- Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football :

- *1 arbitre officiel, (central), à la charge du club recevant,
- *1 arbitre assistant à la charge du club recevant
- *1 arbitre assistant à la charge du club visiteur.
- *1 délégué officiel à la charge du club recevant
- *1 délégué officiel, (CDPME), à la charge du club visiteur

Match classé sensible

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : Sur convocation.